



SNC MAC LAN VEL
A l'attention de Mme DELPHINE LANGLADE
7 PLACE DE LA BASCULE
31770 COLOMIERS

POUR VOUS, PROFESSIONNELS

Votre contrat ENGIE

Votre N° de contrat Électricité : 20170807-G168669-00

Votre SIRET : 44442611800022

Objet : Renouvellement de votre offre Électricité ENGIE

Paris, le 28/06/2023

Chère Cliente, cher Client,

Vous avez choisi ENGIE pour votre contrat énergie et je vous remercie de votre confiance.

Vous bénéficiez actuellement d'une Offre 100% Électricité Verte Garantie d'origine renouvelable depuis bientôt 3 ans.

En cette période de forte instabilité des prix sur les marchés de l'énergie, ENGIE souhaite vous proposer une offre plus adaptée au contexte actuel, d'une durée de 2 ans.

Le prix de votre contrat d'énergie est applicable **dès le lendemain de la date d'échéance de votre contrat en cours. Pour rappel, votre date d'échéance est le : 31/08/2023.**

Compte tenu de votre puissance souscrite (6 kVA), le nouveau prix de la Part Fourniture, hors toutes taxes sera le suivant pour une durée de 2 ans :

- 13,48 EUR/mois (HTT) pour l'abonnement,
- 18,469 cEUR/kWh (HTT) pour la quantité consommée,

Pour rappel, conformément aux Conditions Particulières de vente, le Prix de l'Électricité correspond à l'Électricité hors Part Acheminement, hors Part Obligations et hors coûts résultant de l'achat des Garanties d'Origine.

Vous trouverez au verso de cette lettre, le détail des éléments composants votre nouveau prix. Les autres éléments de votre contrat restent inchangés.

Ce nouveau prix de l'électricité n'intègre pas les remises prévues dans le cadre du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité 2023. Si vous êtes éligibles et avez droit à des aides, la remise sera intégrée directement dans vos factures.

Renseignez votre attestation pour déclarer votre éligibilité directement dans votre Espace Client <https://espace-client.pro.engie.fr>, dans un délai d'un mois maximum à compter de la prise d'effet de votre contrat.

Nous traiterons votre demande et reviendrons ensuite vers vous après avoir vérifié votre éligibilité à une ou plusieurs aides pour le(s) site(s) indiqué(s) sur votre attestation.

En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Énergie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

Si vous souhaitez résilier votre Contrat, vous disposez d'un **délai de trois (3) mois**, à compter de la date de réception du présent courrier, pour y mettre fin sans frais, conformément à l'article L224-10 du code de la consommation.

Passé ce délai, les frais de résiliation seront calculés selon la définition des Conditions Générales de vente (article 10). La Consommation Annuelle Prévisionnelle sert de base pour le calcul (avec la Consommation Annuelle Prévisionnelle valant 16 MWh).

Si vous voulez choisir une autre offre ENGIE, contactez votre Conseiller au **0969 32 33 00** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00). Il étudiera avec vous les solutions les plus adaptées à votre activité.

Très cordialement,



Nabila Khali
La Directrice de la Relation Clients Professionnels



Annexe Prix de Marché

Offre 100% Électricité Verte
Garantie d'origine renouvelable⁽¹⁾ -
2 ans



Prix révisés dès lendemain
de votre date d'échéance du
31/08/2023
Exemplaire Client à conserver

Part Fourniture

Prix garanti sans hausse hors Part Acheminement, hors Part Obligations, Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes et contributions de toute nature.

Puissance Souscrite (kVA)	COMPTAGE SIMPLE		COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES		
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation + Prix initial Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation + Prix initial Part Garanties d'Origine (HTT en cEUR/kWh)	
				Heures Pleines	Heures Creuses
03	13,48	18,469	-	-	-
06	13,48		13,48	21,540	7,750
09	13,48		13,48		
12	13,48	18,469	13,48	21,540	7,750
15	13,48		13,48		
18	13,48		13,48		
24	13,48	18,469	13,48	21,540	7,750
30	13,48		13,48		
36	13,48		13,48		

Le prix de la Part Fourniture exclut les coûts résultant de l'achat des Garanties d'Origine par le Fournisseur. Toute évolution du prix des Garanties d'Origine sera répercutée au Client. Il est de 0,228 cEUR/kWh HTT et peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus de 0,912 cEUR/kWh HTT sur la durée du Contrat.

La révision du prix de la Part Garanties d'Origine n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La part révisée sera facturée en EUR/kWh et fera l'objet d'une ligne supplémentaire sur votre facture correspondant à l'évolution des Garanties d'Origine (GO) intitulée « Evolution GO ».

Ce nouveau prix de l'électricité n'intègre pas les remises prévues dans le cadre du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité 2023. Si vous êtes éligibles et avez droit à des aides, la remise sera intégrée directement dans vos factures.

Renseignez votre attestation pour déclarer votre éligibilité directement dans votre Espace Client <https://espace-client.pro.engie.fr>, dans un délai d'un mois maximum à compter de la prise d'effet de votre contrat.

Nous traiterons votre demande et reviendrons ensuite vers vous après avoir vérifié si vous êtes bénéficiaires d'une ou plusieurs aides pour le(s) site(s) indiqué(s) sur votre attestation.

Part Acheminement

La Part Acheminement correspond à l'application du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur pour la fourniture d'Électricité au Point de Livraison. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement. La Part Acheminement figure sur la facture d'Électricité. À la date de reconduction du Contrat, la Part Acheminement est la suivante :

Puissance Souscrite	COMPTAGE SIMPLE		COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES			4 Plages temporelles courte utilisation - CU4				4 Plages temporelles moyenne utilisation - MU4					
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)		Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			
				Heures Pleines	Heures Creuses		Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse		Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse
03	5,02	3,940	-	-	-	4,21	7,780	3,880	1,990	1,430	4,75	5,950	3,430	1,380	1,040
06	7,27		8,29	4,020	2,840	5,56					6,64				
09	9,52		11,05			6,91					8,53				
12	11,77	13,81	8,26			10,42									
15	14,02	16,57	9,61			12,31									
18	16,27	19,33	10,96			14,20									
24	20,77	24,85	4,020	2,840	13,66	17,98									
30	25,27	30,37			16,36	21,76									
36	29,77	35,89			19,06	25,54									

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de reconduction du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de reconduction du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.





Annexe Prix de Marché

Offre 100% Électricité Verte
Garantie d'origine renouvelable⁽¹⁾ -
2 ans

Prix révisés dès lendemain
de votre date d'échéance du
31/08/2023
Exemplaire Client à conserver

Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la réglementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente).

À la date de reconduction du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué ci-dessous (« Prix initial »). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant indiqué ci-dessous (« Montant Additionnel Maximum »), sur la durée du Contrat. La Part Obligations figure sur la facture d'Électricité.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en cEUR/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en cEUR/kWh)
COMPTAGE SIMPLE	1,584	1,122
COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES	1,517	1,096





ENGIE vous en dit plus sur la Facturation Mensuelle au Réel⁽¹⁾

Vous payez exactement ce que vous consommez

Exemplaire Client à conserver

Le Service

Avec la Facturation Mensuelle au Réel⁽¹⁾, vous réglez ce que vous avez réellement consommé. Votre facture est émise tous les mois sur votre Espace Client et automatiquement prélevée dans les 15 jours suivant son édition.

Vous recevez une alerte par e-mail

- à chaque nouvelle émission de facture disponible dans l'Espace Client
- 15 jours avant le paiement

Vous disposez d'une Facture mensuelle au format électronique dans l'Espace Client

- basée sur la consommation réelle
- accessible à tout moment, 24h/24 et 7j/7
- historique sur 5 ans

Vos avantages



Une gestion simplifiée

vous économisez du temps de gestion administrative.
Pas de risque d'oubli ou de retard de paiement.



Une visibilité sur votre budget

vous êtes informé à l'avance de la date et du montant du prélèvement.



Un service gratuit

associé à votre contrat de fourniture d'énergie

Vous souhaitez en bénéficier, c'est simple et rapide :

Vous ne disposez pas de compteur communicant pour votre local professionnel

- Faites une demande de modification de votre compteur électricité / gaz naturel auprès du gestionnaire de réseau distribution Enedis / GrDF pour avoir un compteur communicant Linky™/Gazpar pour votre local professionnel.
- Une fois le compteur communicant installé, contactez un Conseiller ENGIE Professionnels au **0 969 32 33 00** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00)

Vous disposez d'un compteur communicant pour votre local professionnel

Assurez-vous que votre Espace Client ENGIE est bien actif et que **votre mode de paiement de vos factures soit bien le prélèvement automatique.**

- **Si c'est déjà le cas, vous pouvez directement souscrire au Service « Facturation Mensuelle au Réel » depuis votre Espace Client.**
- Si ce n'est pas le cas, contactez un Conseiller ENGIE Professionnels au **0 969 32 33 00** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00) pour activer gratuitement ces options nécessaires à la mise en place de votre Service « Facturation Mensuelle au Réel » ,

(1) Service soumis à la création d'un Espace Client et à la souscription du prélèvement automatique et réservé aux clients équipés d'un compteur communicant Linky™ ou GAZPAR

